Privilège-M. Frith

• (1500)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question lorsque je viens de dire que j'étais d'accord pour discuter du droit à l'égalité.

M. Robinson: Annulez l'ordre.

M. Nielsen: Le député me demande d'annuler un ordre dont je n'ai pas eu connaissance. Son sens de la logique, aussi limité soit-il, lui permettra sans doute de conclure que je ne peux pas être au courant de chaque ordre donné aux 83,000 membres des Forces armées. S'il me communique le document en question, je vais certainement l'examiner et prendre les mesures que je jugerai raisonnables de prendre dans les circonstances.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN TCHÉCOSLOVAOUIE ET EN ROUMANIE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Parkdale-High Park (M. Witer), le mardi 14 mai 1985, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

A l'ordre. Le député de Sudbury (M. Frith) m'a fait connaître son intention de soulever la question de privilège.

Le député de Sudbury et moi-même pourrions peut-être nous faire entendre. Le député veut soulever la question de privilège et le Président voudrait bien l'entendre. Je prie les députés, surtout ceux à ma droite, de le permettre.

QUESTION DE PRIVILÈGE

DÉFI 85

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège parce que je crois qu'on a porté atteinte à mes privilèges de député et que cela m'empêche de bien servir mes électeurs. La question de privilège porte sur une directive émise par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du programme Défi 85.

Il y a environ trois semaines, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) a remis à tous les députés une note disant que nous aurions libre accès au processus d'approbation des projets proposés dans le cadre de ce programme et aux sommes affectées à chaque circonscription. Depuis, certains fonctionnaires de la direction du développement de l'emploi dans la ville de Sudbury m'ont dit qu'ils avaient reçu des instructions de l'administration régionale selon lesquelles

les fonctionnaires du ministère avaient reçu l'ordre de ne pas divulguer de renseignements au sujet des projets ou du nombre de participants.

A titre de député et de Président de la Chambre, vous comprendrez sans doute que certains de ceux qui ont soumis de tels projets communiquent tous les jours avec les bureaux de circonscription pour savoir ce qu'il advient de leurs projets. Selon moi, la directive du ministère de l'Emploi et de l'Immigration m'empêche de bien servir mes électeurs.

J'espère, monsieur le Président, que vous demanderez à la ministre de faire en sorte que tous les députés puissent obtenir ces renseignements.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, bien entendu, je ne suis pas au courant des détails de la question soulevée par le député de Sudbudy (M. Frith). Si je prends la parole, c'est pour vous dire, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, selon moi. A mon avis, cette question a trait à l'administration et au fonctionnement du gouvernement. Je pense donc que cela ne peut pas faire l'objet d'une question de privilège. Le député voudra peut-être en discuter avec la ministre, qui sera, j'en suis sûr, tout à fait d'accord pour entendre le point de vue du député afin de voir s'il y a lieu d'intervenir. A vrai dire, si j'ai bien compris, la ministre a témoigné au comité hier et a essayé d'expliquer cette directive . . .

M. Allmand: Elle pensait que c'était une excellente idée.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le parti libéral nous a reproché hier d'interrompre les députés qui ont la parole. Je n'arrive pas à me faire entendre aujourd'hui parce que les libéraux crient trop fort. Ils ne peuvent pas jouer ainsi sur les deux tableaux.

Des voix: Oh. oh!

M. le Président: Je m'excuse. A l'ordre. Je m'adresse encore une fois à tous les députés. J'ai déjà dit que les députés d'un côté étaient trop bruyants. C'est maintenant au tour des députés de l'autre côté. Les députés de l'arrière-ban et des premières banquettes des deux côtés de la Chambre ne peuvent-ils pas me permettre d'entendre ce qui est dit, même lorsqu'il s'agit d'une question de privilège?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je regrette que la vérité irrite tellement les députés. J'essaie simplement de dire au député qu'il n'est pas fondé à soulever la question de privilège selon la définition de cette expression en procédure parlementaire. Je suis certain que la ministre écoutera volontiers le point de vue du député et qu'elle en discutera avec lui de la même façon compétente qu'elle assume toujours ses responsabilités, comme tous les Canadiens le savent.